



**DE LA COMMUNE DE LEON**  
**SEANCE DU 31 MARS 2021**

Nombre de membres afférents au Conseil

**19**

Nombre de membres en exercice

**19**

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

**17**

Date de la Convocation :

**25 Mars 2021**

Date d'affichage :

**1er avril 2021**

Objet de la délibération :

**DEL2021/005 - BP 2021 – LOTISSEMENT ALEGRIA**

L'an Deux Mil Vingt et un et le Trente et Un Mars à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

**Absents ayant donné procuration** : Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Michel RAFFIN, Delphine DUPRAT à Marjolaine PERNAUT

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Martine DUVIGNAC

Monsieur Michel RAFFIN, adjoint délégué aux finances, à la fiscalité et à la vie économique présente à l'assemblée le projet de BP 2021 pour le Lotissement ALEGRIA. Il l'informe qu'il reste encore des reliquats de TVA à régulariser.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget Primitif 2021 du budget annexe du Lotissement ALEGRIA.

**Section Investissement** :

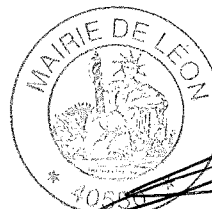
- Dépenses..... 0.00 €
- Recettes..... 0.00 €

**Section Fonctionnement** :

- Dépenses..... 10.00 €
- Recettes..... 10.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte le BP 2021 du Budget Annexe du Lotissement ALEGRIA.

Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. La saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :

N° identifiant unique :

N° enveloppe :